

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 27 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 10
Votants 12
Absents 02

Date de la convocation :
16 février 2024

Date d'affichage :
19 février 2024

OBJET :

Délibération N° 2024-02-09

Révision du loyer Cabinet
médical infirmières

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 05/03/2024
Et publication ou notification
Du 07/03/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille **vingt-quatre** le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -
Verbiquié Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Verbiquié Laurie- Bouyssou
Vanessa a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le loyer du cabinet
médical occupé par les infirmières, est révisable annuellement au 30/04/2024.

Il précise que l'indice de révision des loyers base 100 passe de 120.73 au 1^{er}
trimestre 2022 à 128.59 au 1^{er} trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide
d'augmenter le loyer du cabinet médical occupé par les infirmières à 226.58 €,
soit 75.53 € chacune, au 30/04/2024, et mandate Monsieur le Maire pour
établir et signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

